



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Création sans concertation d'un centre pénitentiaire à Magnanville

Question écrite n° 41802

Texte de la question

M. Michel Vialay attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la création d'un centre pénitentiaire à Magnanville. En effet, jeudi 30 septembre 2021, un communiqué des services du ministère de la justice annonçait la construction d'une prison de 700 places à Magnanville. La création de plus de 20 000 places de prison est indispensable car il faut faire face à l'augmentation de la délinquance et assurer l'exécution des peines plutôt que de laisser des délinquants dehors avec un bracelet électronique et ce à proximité de leurs victimes. Mais la presse révèle que ce centre pénitentiaire était en projet depuis plusieurs mois et pourtant ce temps n'a pas été mis à profit pour organiser une concertation avec les élus locaux et les habitants. Pire, la rédaction fallacieuse de ce communiqué laisse entendre que les élus de Magnanville auraient donné leur accord alors qu'il n'en est rien. D'abord, parce que c'est une décision d'État à laquelle les élus locaux ne peuvent s'opposer. Mais surtout, les effets de cette décision ne peuvent se limiter à la construction technique d'un bâtiment mais doivent intégrer les impacts de toute nature sur l'environnement d'un tel centre de rétention : intégration paysagère, incidences sur la valorisation des habitations alentours, organisation des transports et des déplacements de ceux qui viennent visiter les détenus, sécurité du voisinage, etc. Les effets de cette décision sont nombreux et, en l'absence de concertation, aucune étude sérieuse des impacts n'a pu être réalisée. Comme à Bernes, Crisenoy et Noiseau, le Gouvernement s'est fait une spécialité de ne jamais concerter ceux qui auront à vivre à proximité d'un bâtiment qui n'a rien d'anodin. Les élus locaux de toutes sortes ont le sens de l'intérêt général mais ils ont aussi celui de défendre les habitants qui leur ont confié les clefs de leur ville. Il lui demande s'il va organiser, sans délai, une concertation avec les élus locaux et les habitants qui auront à subir les conséquences de cette décision.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vialay](#)

Circonscription : Yvelines (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41802

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7496

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)